

Des véhicules propres

Pour réussir la transition énergétique



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

www.developpement-durable.gouv.fr

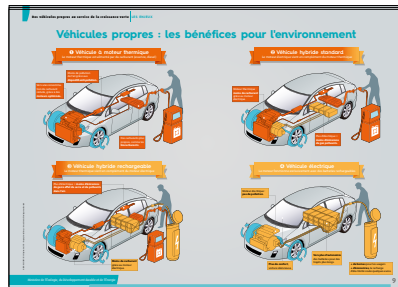
SOMMAIRE



LES OBJECTIFS P.4

Une société bas-carbone.....P.5
 La mobilité durable.....P.7

VÉHICULES PROPRES : LES BÉNÉFICES POUR L'ENVIRONNEMENT P.8



LES SOLUTIONS P.10

Les mesures incitatives..... P.11
 Une nouvelles dimension pour les voitures électriques.....P.14

La transition énergétique dans les transports



Le développement des véhicules propres est une nécessité. Une nécessité pour :

- réduire nos émissions de gaz polluants et protéger la santé des Français ;
- baisser une facture énergétique beaucoup trop lourde. Le secteur des transports représente aujourd'hui 70 % de la consommation finale des produits pétroliers.

Accélérons la mutation du parc automobile français

La loi sur la transition énergétique a pour ambition de faciliter l'accès des Français à un véhicule hybride ou électrique, d'aider les collectivités locales à financer des transports propres et d'accompagner les entreprises, la recherche, l'innovation. Des mesures très concrètes permettront d'accélérer la mutation du parc automobile français et créeront un véritable effet d'entraînement.

1. Pour les particuliers

Le bonus malus est pérennisé et majoré ; la prime à la conversion des véhicules les plus polluants vers des véhicules propres pourra atteindre 10 000 euros ; un crédit d'impôt pour l'installation de bornes de recharge permettra aux particuliers de s'équiper.

2. Pour les collectivités locales et l'État

Les collectivités locales pourront faire appel aux 5 milliards d'euros de prêts de la Caisse des dépôts pour financer des projets de transports propres. L'État et ses établissements publics devront respecter une part minimale de 50 % de véhicules propres lors du renouvellement de leurs véhicules.

3. Pour les entreprises

Les plans de déplacement d'entreprise seront généralisés pour favoriser le covoiturage et l'auto-partage. La grande distribution devra réduire ses émissions de gaz à effet de serre liées au transport et à la logistique.

4. Pour la recherche

Dans le cadre des investissements d'avenir, 750 millions d'euros seront consacrés au véhicule du futur. L'innovation stimule la recherche, crée des emplois et permet aux filières de se développer.

Par ailleurs, pour créer un véritable effet de levier, 7 millions de bornes de recharge pour les véhicules électriques seront installées d'ici 2030 sur tout le territoire. 10 000 sont déjà accessibles au public en 2014. À travers ces mesures, le Gouvernement se donne les moyens de réussir la transition énergétique dans les transports.

Ségolène Royal

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie



LES OBJECTIFS



Une société bas-carbone

La France s'est fixé comme objectif de diminuer de 30% sa consommation d'énergies fossiles en 2030.



MOINS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET DE POLLUANTS DANS L'AIR

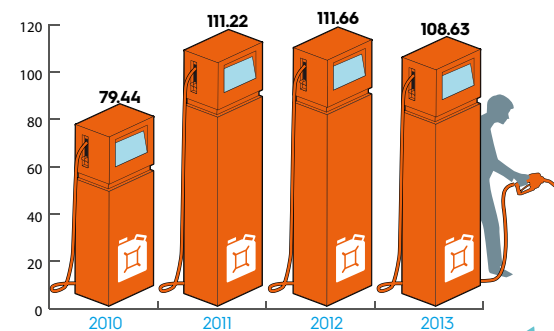
La réduction des émissions de gaz à effet de serre est impérative pour contenir à moins de 2°C l'évolution moyenne de la température de la planète d'ici à 2050. La France s'est fixé un objectif de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Le secteur des transports, à l'origine de 26% des émissions de gaz à effet de serre (GES), est particulièrement concerné. Le transport routier représente 95% des émissions de GES de ce secteur.

L'APRÈS-PÉTROLE

Le pétrole fournit aujourd'hui 98% du carburant des transports. C'est une énergie émettrice de polluants dans l'air et de gaz à effet de serre. Les pays consommateurs fortement importateurs, comme la France, cherchent à développer des sources d'énergie alternatives et à réduire leur consommation et leurs importations.

Evolution du prix du pétrole en dollars par baril (moyennes annuelles)



DE L'AIR PUR



Les épisodes de pics de pollution et des valeurs moyennes souvent élevées rappellent l'impératif d'améliorer la qualité de l'air ; cette amélioration doit être continue, car les pollutions chroniques sont souvent plus nocives pour la santé. L'exposition des populations aux gaz polluants est un enjeu sanitaire de première importance. Or, les transports figurent parmi les premiers responsables de ces nuisances, particulièrement dans les zones urbaines.



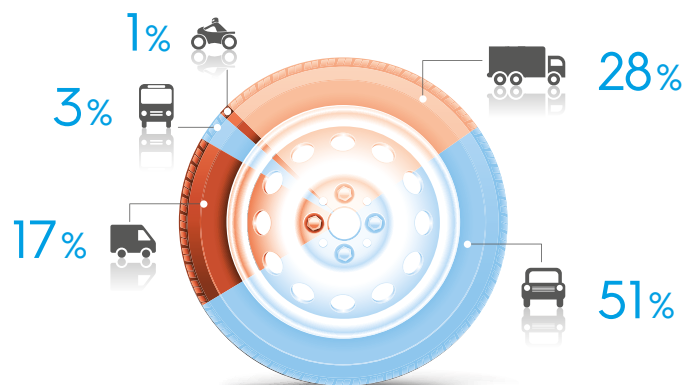
NE PAS CONFONDRE POLLUTION DE L'AIR ET GAZ À EFFET DE SERRE

Les véhicules sont à l'origine de deux types bien distincts d'émissions dans l'atmosphère : les polluants de l'air, composés de gaz toxiques (monoxyde de carbone, oxydes d'azote...) ou de particules nocives qui ont un effet direct sur la santé (affections respiratoires et maladies cardio-vasculaires) et le dioxyde de carbone ou CO₂. Principal gaz à effet de serre, il est responsable du changement

climatique, mais a peu d'effet direct sur la santé. En 2012, le secteur des transports représentait : 59 % des émissions de NOx (transport routier 54 %, autres transports 5 %), 16 % des émissions de PM₁₀ (transport routier 14 %, autres transports 2 %) 19 % des émissions de PM_{2,5} (transport routier 17 %, autres transports 2 %).

Rapport SECTEN, avril 2014

la répartition des émissions de CO₂ par type de véhicule



La mobilité durable

Le développement des véhicules propres devrait générer en France une activité économique de 15 milliards d'euros à l'horizon 2030.

LA ROUTE, LE TRAIN, LE TRAM, LE VÉLO

La mobilité durable concilie accessibilité, complémentarité des modes de transport et respect des objectifs écologiques. Cette politique passe par le développement de transports collectifs urbains, de lignes ferroviaires à grande vitesse, d'autoroutes de la mer. L'utilisateur a également les moyens désormais d'utiliser autrement les transports grâce aux réseaux intelligents, multiples et interconnectés. Le lien de propriété entre utilisateur et véhicule pourrait disparaître et la location ou encore l'auto-partage se développer. C'est une nouvelle façon d'appréhender la mobilité.



L'INTERMODALITÉ

C'est la possibilité de combiner plusieurs modes de transport pour un même trajet. Par exemple, la route avec le train pour le transport de marchandises, le vélo avec le métro pour les personnes..

CONDUIRE AUTREMENT

Sécurité et responsabilité sont les maîtres mots de l'écoconduite. Chaque automobiliste peut diminuer le risque d'accident, réduire sa consommation de carburant et limiter les émissions de gaz à effet de serre et de polluants avec quelques gestes simples.

- Vérifier le bon fonctionnement du véhicule
- Conduire moins vite
- Adopter une conduite souple
- Couper le moteur lors d'un arrêt prolongé
- Limiter l'usage de la climatisation
- Vérifier la pression des pneus

LA CROISSANCE VERTE

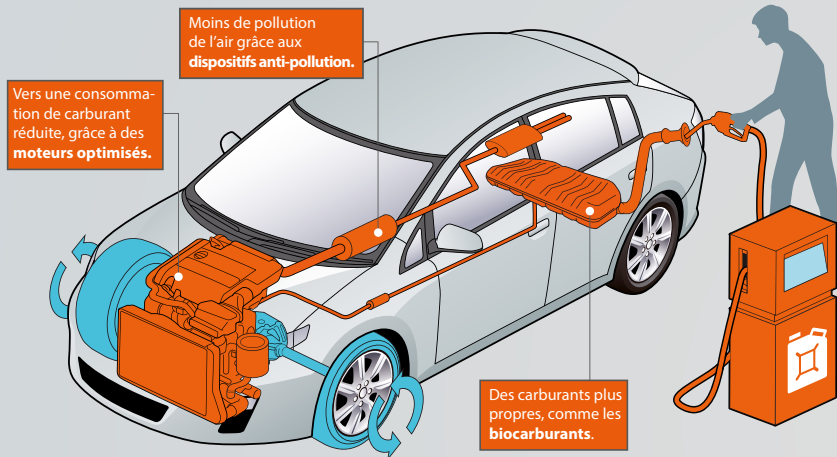
Le développement des véhicules propres contribue à la croissance verte, une croissance durable et créatrice d'emplois. Le secteur devrait générer en France une activité économique de 15 milliards d'euros à l'horizon 2030 et contribuer au maintien de l'emploi dans la filière automobile. L'industrie sera dynamisée par la fabrication de nouveaux modèles et le développement de l'offre de services (location, entretien...).



Véhicules propres : les bénéfices pour l'environnement

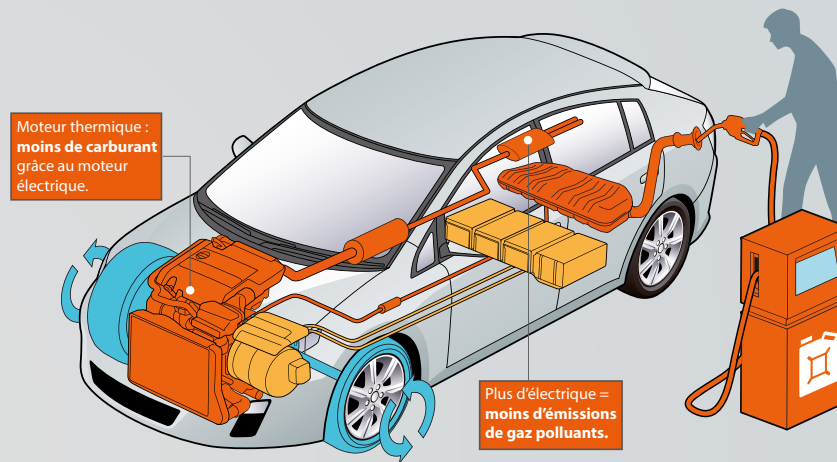
1 Véhicule à moteur thermique

Le moteur thermique est alimenté par du carburant (essence, diesel)



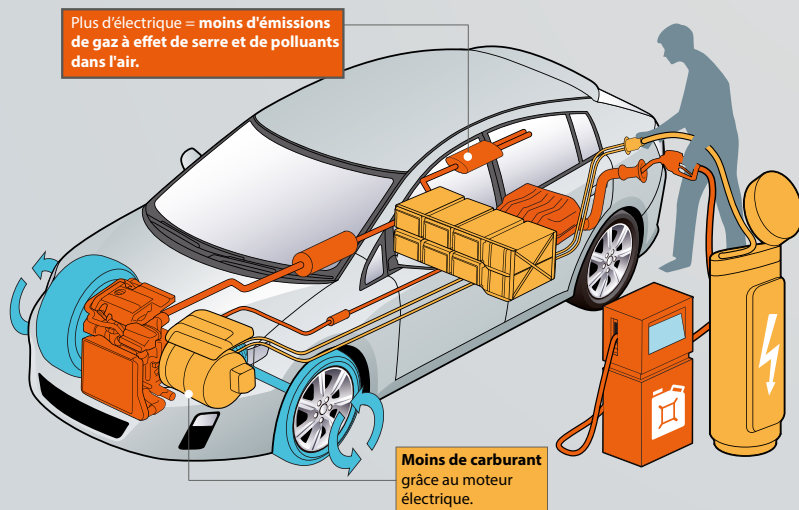
2 Véhicule hybride standard

Le moteur électrique vient en complément du moteur thermique



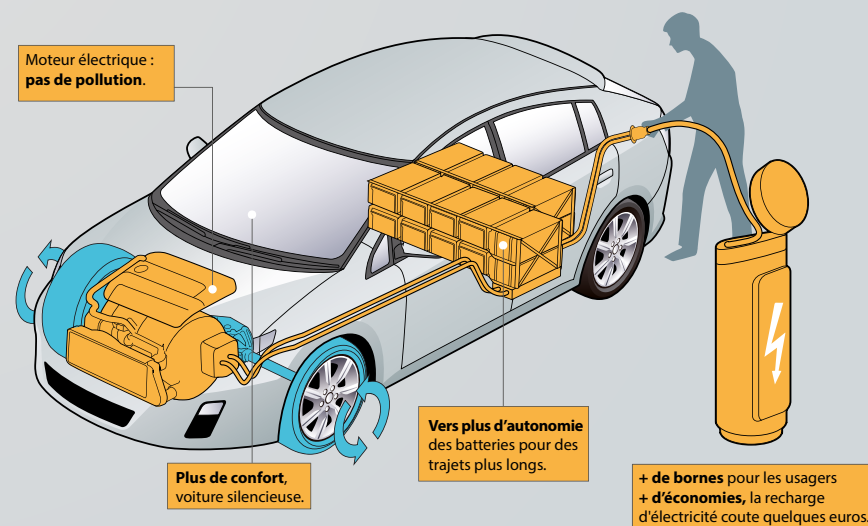
3 Véhicule hybride rechargeable

Le moteur thermique vient en complément du moteur électrique



4 Véhicule électrique

Le moteur fonctionne exclusivement avec des batteries rechargeables



LES SOLUTIONS

Des mesures incitatives

Le Gouvernement agit sur tous les leviers pour favoriser la mobilité durable.



LE BONUS-MALUS : DE 150 À 6 300 € EUROS DE BONUS

Le dispositif du bonus-malus stimule le recours à des solutions technologiques plus sobres en énergie. Il agit à la fois sur l'offre et sur la demande : il oriente le choix des consommateurs vers des véhicules plus économes en énergie et incite les industriels à fabriquer des véhicules plus propres. Le bonus est versé pour l'achat d'un véhicule neuf dont le niveau d'émissions de CO₂ est inférieur à un certain seuil (de 150 à 6300 € pour un véhicule neuf émettant moins de 90 gCO₂/km en 2014). À l'inverse, les véhicules dont le taux d'émission est supérieur à un seuil sont frappés d'un malus (de 150€ pour un véhicule émettant

plus de 130 gCO₂/m à 8000 €). La diminution des émissions moyennes de CO₂ des véhicules neufs a été accélérée depuis la mise en place du dispositif. Sur l'ensemble de l'année 2013, les émissions moyennes de CO₂ des véhicules neufs vendus en France se sont établies à 117 gCO₂/km (127 gCO₂/km dans l'Union européenne), en baisse de près de 7g par rapport à 2012. Dans le cadre du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, une majoration du bonus jusqu'à 10 000 € sera mise en œuvre sous certaines conditions.



DE L'AIR DANS LES AGGLOMÉRATIONS

Des zones de circulation restreinte (ZCR) sont prévues par le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte. Grâce à cette mesure, les collectivités locales vont pouvoir créer des ZCR pour améliorer la qualité de l'air. Concrètement, il s'agit d'établir des restrictions de circulation pour les véhicules les plus polluants dans les zones urbaines polluées.



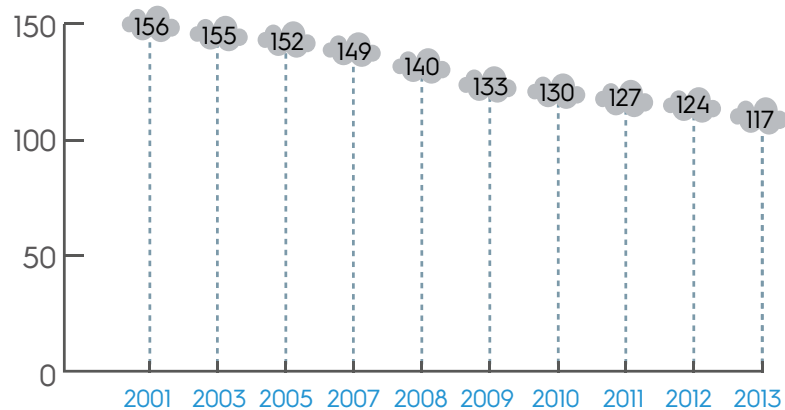
LE COMPARETEUR DE VÉHICULES DE L'ADEME

Le site internet « Car Labelling » de l'Ademe permet de consulter les fiches de près de 6000 véhicules en comparant leur bonus écologique, leur consommation d'énergie et leurs rejets de CO₂ et de polluants réglementés.

<http://carlabelling.ademe.fr/>



Émissions moyennes en grammes de CO₂/km des voitures particulières neuves immatriculées



Une nouvelle dimension pour les véhicules électriques



LES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE

Pour permettre le développement des ventes de véhicules électriques et hybrides rechargeables, il est nécessaire de développer un réseau de points de recharge accessibles au public. Le développement de points de recharge privés doit également être facilité. Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit la mise en place d'un avantage fiscal pour inciter l'installation de bornes de recharge chez les particuliers. D'une manière générale, la France a pour objectif d'installer massivement des points de

recharge : 7 millions de points pour les voitures électriques sont prévus pour 2030 (10000 bornes publiques sont en service en 2014). Tous les nouveaux espaces de stationnement seront équipés : parkings, centres commerciaux... Enfin, les projets de déploiement à grande échelle de bornes de recharge de groupements de communes, ou ceux portés par une région ou un département, sont éligibles aux fonds du programme des investissements d'avenir, doté d'un budget de 50 millions d'euros.

LES BATTERIES ET LE RECYCLAGE

Le stockage de l'énergie propre sera l'une des clés du succès de la transition énergétique des transports et du développement de la mobilité électrique. L'autonomie des batteries doit progresser afin de permettre un essor de la filière des véhicules électriques. Les entreprises françaises sont déjà bien positionnées sur les secteurs des batteries de spécialité à haute valeur ajoutée (lithium-ion et lithium métal polymère). Le plan autonomie et puissance des batteries – un des 34 plans de reconquête industrielle – va permettre à la filière de se structurer en remontant la chaîne d'activité (intermédiaires chimiques produits en France) et en proposant des solutions industrielles sécurisées.



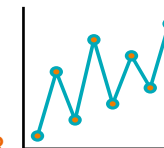
DES COMMANDES GROUPÉES DE VÉHICULES DÉCARBONÉS

Acquérir au moins 50% de véhicules propres (électriques, hybrides rechargeables ou ayant un très faible niveau d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques), c'est l'objectif fixé aux services de l'État pour l'achat de leurs véhicules légers par le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte. En 2013, 308 véhicules électriques et 963 véhicules hybrides ont été achetés, soit 29% des achats publics de véhicules. Les commandes publiques sont réalisées via une plate-forme d'achats, en partenariat avec La Poste. Cette opération de commande groupée constitue une puissance d'achat importante pour obtenir des fournisseurs un coût total de possession inférieur ou égal à celui des véhicules thermiques (aide de l'État déduite).



750 MILLIONS D'EUROS POUR LES TECHNOLOGIES DU FUTUR

Dans le cadre des investissements d'avenir et via le programme véhicule routier du futur géré par l'Ademe, une enveloppe de 750 millions d'euros finance le développement de nouvelles technologies. Au-delà du soutien à la recherche et au développement, l'État favorise le développement industriel de la filière des véhicules décarbonés.



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

LE PROJET DE LOI SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE PRÉVOIT :

- le remplacement d'un véhicule de l'État sur deux par un modèle propre, c'est-à-dire électrique, hybride rechargeable ou très faiblement émetteur de gaz à effet de serre et de polluants ;
- la création, sous condition, d'une prime à la conversion d'un véhicule diesel qui atteint 10 000 € lorsqu'elle s'ajoute au bonus écologique ;
- le bonus écologique maximal pour la location longue durée de véhicules propres ;
- l'installation de 7 millions de bornes de recharge partout sur le territoire national ;
- l'obligation de bornes de recharge dans toutes les nouvelles constructions, les locaux d'activité et les centres commerciaux existants, dans les logements en cas de travaux ;
- l'élargissement du crédit d'impôt développement durable à l'installation d'une borne à son domicile.

 **Ministère de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie**
Direction générale de l'Énergie et du Climat
Tour Séquoia
92055 La Défense Cedex
Tél. : 01 40 81 21 22

